



Reconnaissance d'un enfant de sept ans. quels droits et devoirs

Par **philippe**, le **08/10/2010 à 21:27**

Bonjour, ma concubine a un enfant de sept ans. Le père de l'enfant souhaite le reconnaître. Ils ne s'est jamais vraiment soucié de lui et ne s'en est jamais occupé (affectivement, financièrement..) durant tout ce temps. Quel seraient ses droits et devoirs s'il le faisait et aurait-il l'autorité parentale partagée ?
Merci d'avance.
Cordialement.

Par **mimi493**, le **08/10/2010 à 22:28**

Il peut reconnaître l'enfant quand il le veut. La mère ne peut s'y opposer et n'a aucune autorisation à donner. L'enfant ayant plus d'un an, il n'aura pas l'autorité parentale conjointe d'office mais il peut en faire la demande au JAF. Sauf ça, il aura tous les droits et devoirs d'un père.

Par **philippe**, le **09/10/2010 à 14:22**

Merci pour votre réponse.
Cordialement.